



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

« Association dont le but est d'assurer un concours artistique et technique, sous les formes les plus diverses, aux comités d'entreprise et d'établissement, associations culturelles et sportives, et autres organismes pour toutes activités entrant dans le cadre des loisirs. »

ADHÉSION TYPE 1 = 225 €

FONCTIONNEMENT - CONDITIONS GÉNÉRALES 2009

(Document à conserver par l'adhérent)

Cette formule donne accès à nos services par téléphone.

L'adhésion à SELECTION LOISIRS implique l'acceptation des conditions ci-dessous.

✓ ADHÉSION

L'adhésion, collective, est valable douze mois, de mois à mois, à compter du mois de souscription. Son tarif, voté en Assemblée Générale, est fixé pour toute la durée de chaque année civile.

Un numéro d'adhésion est définitivement attribué et il identifie chaque collectivité pour tout contact avec **SELECTION LOISIRS** : prière de le noter et de l'utiliser lors des consultations et réservations.

SELECTION LOISIRS propose, avec une participation financière, des services spécifiques complémentaires répondant à vos besoins : l'envoi du programme en nombre par exemple.

✓ PROGRAMME

Le programme imprimé est envoyé toutes les fins de mois, sauf juillet. Il est proposé sous deux formats :

- format cahier, le plus complet,
- affichette recto-verso, présentant des extraits du petit format.

Un programme proposant des abonnements pour la saison suivante est expédié à la fin du printemps.

Ce même programme est accessible au format PDF sur site internet dédié et accessible aux seuls adhérents ainsi qu'à leurs ouvrant-droits par lien dynamique (www.sloisirs-programme.com).

Dans chaque programme, sont indiquées les séances présentant des disponibilités, celles des spectacles dont la programmation continue et les nouvelles manifestations.

Compte-tenu de l'actualité fluctuante du secteur des loisirs et spectacles, de nouvelles propositions peuvent être connues entre deux programmes : consulter nos services si une manifestation n'y figure pas ou si elle est annoncée par les médias.

Des changements de conditions pouvant survenir à tout instant dans l'offre de **SELECTION LOISIRS**, tant au niveau du contenu que des dates et des prix, nos services peuvent être amenés à vous indiquer des modifications lors de vos réservations.

Le nombre de programmes nécessaires à l'adhérent est à préciser sur le bulletin d'adhésion : 40 exemplaires au maximum à répartir entre grand et petit format, les demandes en nombre faisant l'objet d'un complément d'adhésion.

✓ RÉSERVATION

Concernant le prix des places, les frais de service et de location des salles sont inclus dans le prix indiqué par **SELECTION LOISIRS** et non dans celui des billets délivrés par le fournisseur.

Les réservations peuvent être passées au fur et à mesure des demandes des spectateurs ou/et en prise d'option. Dans ce second cas, un contingent est mis à disposition de l'adhérent pour l'inscription de ses demandes, seules les places effectivement réservées seront réglées, le solde étant repris par **SELECTION LOISIRS**. Les deux façons de procéder peuvent être utilisées simultanément.

La réservation des places s'effectue par téléphone le plus tôt possible dès réception du programme et jusqu'à environ 18 jours avant la date choisie dans la mesure des disponibilités.

Horaire d'appel : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 30 (sauf jours fériés).

✓ RÈGLEMENT

Un carnet de bons de commande est fourni pour la confirmation écrite des réservations téléphoniques. Il est constitué d'un coupon détachable en deux parties et d'un double autocopiant.

La première partie (bon de commande) est destinée à **SELECTION LOISIRS**, la seconde (reçu spectateur) est à remettre au spectateur pour le retrait de ses billets auprès du responsable culturel. Le double autocopiant est à conserver par l'adhérent en justificatif.

Les bons de commande doivent être envoyés avec les titres de paiement correspondants le plus tôt possible. En cas de non paiement dans un délai de 5 jours à partir de la réservation téléphonique, nous ne serons plus en mesure d'honorer la demande.

Le paiement des places peut se faire par chèque bancaire ou postal de l'adhérent ou du spectateur à l'ordre de **SELECTION LOISIRS**.

SELECTION LOISIRS est agréé par l'ANCV (Association Nationale pour les Chèques-Vacances) et accepte les chèques-vacances en paiement des réservations de spectacles et loisirs. Une commande peut donc être réglée en totalité ou partiellement avec des chèques-vacances : il ne sera pas rendu de monnaie (un chèque de complément peut être adressé simultanément).

Les commandes peuvent aussi être réglées par prélèvement sur le compte-dépôt qui peut être ouvert par l'adhérent auprès de **SELECTION LOISIRS** (voir note jointe).

✓ ENVOI DES BILLETS

Les places sont adressées au responsable du comité ou de l'association environ une huitaine de jours avant le spectacle. Elles peuvent être expédiées directement chez les spectateurs si autant d'enveloppes libellées et timbrées que de spectacles réservés sont jointes aux bons de commande (si aucune enveloppe n'est jointe, les envois sont expédiés auprès de l'adhérent).

SELECTION LOISIRS ne peut être tenu pour responsable de la non-réception des billets.

ATTENTION ! Pour les billets non numérotés (concert, carnet-cinéma, billet pour les parcs de loisirs, promenades en bateaux, conférences et ateliers, autres loisirs, etc. et pour toutes les manifestations spécifiquement signalées) qui seraient égarés ou non reçus, aucun duplicata ni remboursement ne pourront être émis.

Nous recommandons de venir les retirer dans nos bureaux. Ils peuvent être envoyés aux risques du destinataire :

- au tarif normal de la Poste ;
- en recommandé aux frais de l'adhérent (pour les envois chez les spectateurs, ajouter un forfait de 4,50 €/envoi).

Pour tous les autres billets, le duplicata peut être envisagé sous réserve d'acceptation par la salle.

Aucune réclamation ne sera admise après la représentation.

Le mode de réception des billets choisi par l'adhérent est à préciser sur le bulletin d'adhésion.

✓ ANNULATION

IMPORTANT : Ne jamais détruire un billet

Retournez-nous le au plus vite en cas d'annulation d'un spectacle par le producteur.

Le remboursement sera effectué après recouvrement par **SELECTION LOISIRS** des sommes versées.

✓ VOTRE ACTIVITÉ

SELECTION LOISIRS adresse en Janvier de chaque année, les états justificatifs de votre activité durant l'année civile précédente :

- le relevé de compte correspondant aux bons de commande reçus ;
- les statistiques concernant les spectacles dont la date de représentation est située dans la période donnée.

*Nota : les adhérents ayant ouvert un compte-dépôt auprès de **SELECTION LOISIRS** ne reçoivent que les statistiques, le relevé de leurs opérations étant établi mensuellement (voir note jointe).*



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

Association de Collectivité régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

www.sloisirs.com ou www.selectionloisirs.com



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

✓ TARIF ANNÉE 2009

ADHÉSION TYPE 1 N° _____

L'adhésion à SELECTION LOISIRS implique l'acceptation des conditions générales de fonctionnement jointes (document à détacher et à conserver).

Merci de compléter le bulletin d'adhésion ci-après avec précision (*document à retourner chez SELECTION LOISIRS, conserver une copie*).

COMITÉ/ASSOCIATION _____
ou organisme adhérent

Adresse _____

Représenté(e) par M./Mme/Mlle _____

Tél. _____ Fax _____

- Adhère à **SELECTION LOISIRS** et règle le montant de l'adhésion annuelle de **225 €**.
- Le cas échéant, somme à ajouter au montant de l'adhésion pour des services spécifiques demandés (*contactez nos services pour toute précision*).

_____ € Motif _____

soit un total de _____ €

Règlement de l'adhésion par : chèque bancaire ou postal prélèvement sur compte-dépôt

Un reçu sera adressé par **SELECTION LOISIRS** en justificatif de votre paiement.

✓ FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Effectif approximatif de l'entreprise _____

Secteur d'activité _____

Quantité de programmes nécessaire :

- affiche recto-verso (2 par défaut) _____
- cahier petit format _____

(40 exemplaires maximum à répartir entre les deux formats, programme supplémentaire : 0,40 € l'exemplaire/parution)

Adresse et nom du responsable culturel (**le correspondant de SELECTION LOISIRS qui reçoit les billets et les programmes**) si différents de ci-dessus :

- Nom de la collectivité adhérente _____
- Nom du correspondant M./Mme/Mlle _____
- Adresse précise _____

• Tél. direct _____ Tél. standard de la collectivité _____

• Fax de la collectivité _____ Tél. standard de l'entreprise _____

• E-mail _____

✓ RÈGLEMENT DES RÉSERVATIONS

Indiquer le mode de règlement choisi par votre collectivité pour le règlement de ses réservations (cocher l'option correspondante) :

- par chèque bancaire ou postal (de l'adhérent ou du spectateur) et/ou chèques-vacances (ANCV) envoyé(s) avec le bon de commande ;
- par prélèvement sur le compte-dépôt avec régularisation à fin de mois (cf. note jointe, prière de contacter nos services pour de plus amples informations si nécessaire).

L'adhérent procède à l'ouverture de son compte-dépôt par un versement de _____ €, ce montant constituant l'avance à maintenir chaque mois sur le compte.

Pour les adhérents en cours de renouvellement et fonctionnant déjà en compte-dépôt, merci de rappeler ici le montant actuellement convenu soit _____ €.

✓ ENVOI DES BILLETS

Indiquer le mode de réception des billets choisi par votre collectivité (se référer aux conditions générales et cocher la/les option(s) correspondante(s)) :

> Par courrier à l'adresse de l'adhérent, choisir une seule des propositions suivantes :

- envoi de tous les billets en courrier simple ;
- envoi des billets normaux en courrier simple et envoi des billets « non numérotés / duplicata impossible » en courrier recommandé à mes frais* ;
- envoi de tous les billets en courrier recommandé à mes frais*.

* Afin d'assurer la valeur de votre commande, SELECTION LOISIRS sera amené à l'expédier en plusieurs envois.

> Retrait chez SELECTION LOISIRS (du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 9 h 30 à 16 h 30), choisir une des deux propositions suivantes :

- retrait de tous les billets ;
- retrait des billets « non numérotés / duplicata impossible » et envoi des billets normaux en courrier simple.

> Par courrier à l'adresse du spectateur

Rappel des conditions : joindre autant d'enveloppes libellées et timbrées que de spectacles réservés pour les billets normaux qui sont expédiés en courrier simple. Pour les billets « non numérotés / duplicata impossible » à expédier en recommandé, joindre les enveloppes libellées et ajouter un forfait de 4,50 € par envoi. Si aucune enveloppe n'est jointe, les envois sont expédiés auprès de l'adhérent.

Je confirme avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de SELECTION LOISIRS et d'en avoir informé toutes les personnes effectuant les réservations. Toute modification apportée aux informations ci-dessus devra faire l'objet d'un écrit.

À _____ le _____

Signature et cachet :



SELECTION LOISIRS

175, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS - Tél. : 01 49 95 98 90

Association de Collectivité régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

www.sloisirs.com ou www.selectionloisirs.com